

# RAVALEMENT ET NETTOYAGE DES FAÇADES DÉGRADÉES DANS LES CENTRES-BOURGS



**Subventions communales en faveur des particuliers  
et des professionnels**

Délibération n°099/2023 en date du 24 avril 2023

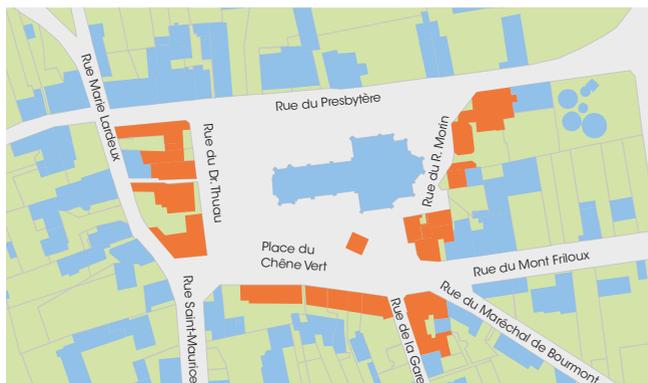
# LISTE DES RUES DES HABITATIONS ET / OU DES COMMERCES ÉLIGIBLES

## SECTEUR DE BONNŒUVRE



- Rue du Prieuré (de l'intersection avec le lieu-dit La Corne de Cerf à l'intersection avec la rue du Soleil Levant)

## SECTEUR DE FREIGNÉ



- Place du Chêne Vert
- Rue du Recteur Morin
- Rue du Docteur Thuau

## SECTEUR DE MAUMUSSON



- Place de l'Abbé Bouvier

## SECTEUR DE SAINT-MARS-LA-JAILLE



- Rue de l'Industrie
- Place du Général de Gaulle
- Avenue Charles Henri de Cossé Brissac (de l'intersection avec la rue du Château et la rue d'Anjou à l'intersection de la rue de l'Industrie)

## SECTEUR DE SAINT-SULPICE-DES-LANDES



- Rue de Bretagne (de l'intersection avec la rue du Manoir à l'intersection avec la rue des Sports et la rue du Vieux Bourg)

## SECTEUR DE VRITZ



- Rue des Forges
- Rue de l'Espérance

# DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN, LA COMMUNE S'EST ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE DE REDYNAMISATION DE SES CENTRES-BOURGS.

La commune souhaite aider les particuliers et les commerçants à améliorer l'aspect de leurs façades en centres-bourgs en complément de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique déployée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA).

**Votre habitation est peut-être éligible à cette subvention**  
(secteurs indiqués à l'intérieur du flyer).

**Deux types de travaux pourraient être subventionnés : le ravalement des façades et le nettoyage des façades.**

Ravalement des façades		
Secteur	Taux de subvention des travaux	Si la façade d'un commerce est comprise dans le ravalement
> Bonneauvre > Maumusson > Saint-Sulpice-des-Landes	<b>10 %</b> du montant des travaux Plafond : 1 000,00 €	<b>20 %</b> du montant des travaux Plafond : 2 000,00 €
> Freigné > Saint-Mars-la-Jaille > Vritz	<b>20 %</b> du montant des travaux Plafond : 2 000,00 €	<b>30 %</b> du montant des travaux Plafond : 3 000,00 €

Nettoyage des façades	
Type de bâtiment	Taux de subvention des travaux
Habitations	<b>20 %</b> du montant des travaux - Plafond : 200,00 €
Commerces	<b>40 %</b> du montant des travaux - Plafond : 400,00 €

*La subvention pour le ravalement et la subvention pour le nettoyage de façades ne sont pas cumulables.*

**Si vous ne faites pas partie des secteurs concernés, vous êtes cependant éligible à l'aide financière suivante :**

Éligible à l'ensemble de la commune	
Type de travaux	Taux de subvention des travaux
Ravalement par enduit	<b>10 %</b> du montant des travaux - Plafond : 360,00 €
Nettoyage	<b>10 %</b> du montant des travaux - Plafond : 180,00 €



## PIÈCES À FOURNIR

- > Facture établie par une entreprise spécialisée ou un artisan
- > RIB

Date limite de dépôt des demandes : **31 décembre 2024** (aides renouvelables jusqu'en 2026)

## CONTACT MAIRIE

18 avenue Charles-Henri DE COSSÉ BRISSAC  
Saint-Mars-la-Jaille  
44540 Vallons-de-l'Erdre

✉ [contact@vallonsdelerdre.fr](mailto:contact@vallonsdelerdre.fr) ☎ **02.85.29.33.00**

- > Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h30
- > Le samedi : 9h - 12h



[www.vallonsdelerdre.fr](http://www.vallonsdelerdre.fr)



@Communedevallonsdelerdre



@vallonsdelerdre



sur IntraMuros